

COMPTE RENDU
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE ORDINAIRE
Du 08 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à dix-huit heures trente, les membres du bureau Communautaire de la Communauté de Communes Les Bertranges se sont réunis à Tronsanges sous la présidence de Monsieur Claude BALAND, Président de la Communauté de Communes.

**Nombre de conseillers,
membres du bureau**

En exercice : 17

Présents : 15

Absents : 2

Dont représentés : 0

Votants : 15

Présents :

Monsieur Jean-Claude CHARRET, Monsieur Jean-Pierre CHATEAU, ,
Monsieur Gilles DEVIENNE, Monsieur Marc FAUCHE, Monsieur René
FAUST, Monsieur Frédéric GRASSET, Monsieur Eric GUYOT, Madame
Christine HIVERT, Monsieur Eric JACQUET, Madame Dominique JOLLY-
MEILHAN, Monsieur Philippe RONDAT, Madame Bénédicte SURELLE,
Madame Sylvie THOMAS, Monsieur Henri VALES.

Absents :

Monsieur Sébastien CLEMENCON, Monsieur Robert MAUJONNET

1- Validation du PCAET

Le plan climat-air-énergie territorial (PCAET), remplace depuis le 28 juin 2016 l'ancien plan climat-énergie territorial (PCET) en y intégrant les enjeux de la qualité de l'air en France. Obligatoire pour toute intercommunalité à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants, à l'échelle de son territoire ; il décline et met en œuvre sur son territoire les objectifs internationaux, européens et nationaux en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat. Pour cela il définit des objectifs stratégiques et opérationnels pour atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter, dont en maîtrisant la consommation d'énergie, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, la dépendance énergétique et en développant les énergies renouvelables tout en favorisant l'adaptation aux changements climatiques sur les court, moyen et long termes ; en cohérence avec les engagements internationaux de la France.

La Communauté de Communes les Bertranges a lancé la construction de son PCAET en Mai 2018 en développant plusieurs phases dont le diagnostic, de nombreuses Commissions de Travail et d'élaboration d'une stratégie de 26 actions regroupées en 5 axes stratégiques constituant le cadre d'une politique à long terme pour répondre aux enjeux énergétiques et climatiques :

- Axe 1 : Une coopération territoriale pour le climat, la qualité de l'air et la transition énergétique ;
- Axe 2 : Aménager un territoire soutenable et attractif ;
- Axe 3 : Favoriser le développement d'une mobilité sobre en carbone ;
- Axe 4 : Valoriser les ressources locales pour un territoire à énergie positive ;
- Axe 5 : Vers une nouvelle dynamique économique durable, anticipant le changement climatique ;

Suite à la consultation publique de ce début d'année, notre Plan Climat Air Energie Territorial doit être validé par le Conseil Communautaire afin de commencer à engager la suite du travail pour répondre aux enjeux énergétiques et climatiques de demain.

Lors de cette consultation, un peu plus de 200 avis ont été reçus notamment sur le sujet des énergies renouvelables dont l'éolien correspondant à un parc de 6 éoliennes.

Le projet de PCAET a déjà fait l'objet d'une révision en juillet 2019 après la tenue de la première réunion publique. En effet, lors de cette dernière, des oppositions à l'énergie éolienne se sont faites entendre. Il avait donc été décidé de revoir le déploiement des sources d'énergie éolien en faisant passer l'éolien en 4^{ème} position des sources d'énergie renouvelable derrière le bois énergie, le biogaz, le solaire photovoltaïque.

Le conseil communautaire avait été également décidé de contracter un pacte des élus du bloc communal pour un développement concerté et cohérent des énergies renouvelables sur Les Bertranges. A ce jour, 6 communes se sont engagées dans ce pacte.

Après échanges, le bureau communautaire émet un avis favorable sur la position de la Communauté de Communes de maintenir sa stratégie reposant sur 5 axes et notamment de garder ce mixte d'énergie renouvelable.

2- Avis sur les conditions de restitution des équipements sportifs

Dans l'attente de l'arrêté préfectoral actant le retour de la compétence "équipements sportifs d'intérêt communautaire" aux Communes il convient de préparer les conditions de restitution de ces trois équipements. Ces conditions devront faire l'objet d'une délibération lors de la séance suivante.

Le groupe de travail sport s'est réuni le 7 avril pour présenter ses propositions.

Monsieur Jean-Pierre CHATEAU explique de la salle des arts martiaux, propriété de la communauté de communes fera l'objet d'une cession. Le prix de cession tiendra compte des emprunts en cours liés à l'équipement.

Pour les deux autres biens, il s'agit de rétrocéder l'équipement aux 2 communes car il s'agit d'une mise à disposition.

Loren JAOUEN rappelle de ces deux décisions relèvent du pouvoir du bureau communautaire. Le bureau propose de soumettre les actes pour avis au conseil communautaires avant délibération du bureau.

3- Avis sur le projet « futaies de Notre Dame »

Le Projet "futaies de Notre Dame" est né à l'initiative de l'association "RESTAURONS NOTRE-DAME (rND)" créée au lendemain de l'incendie des 15 & 16 avril 2019 de la toiture de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Ce projet a pour objectif de contribuer à une meilleure connaissance des bois utilisés pour les cathédrales (travaux de recherche) ; d'illustrer comment ces chênaies s'inscrivent dans la longue histoire des relations entre l'homme et la forêt (histoire des techniques de construction et de gestion forestière, de l'économie, des représentations de la forêt dans l'imaginaire collectif...) ; d'écrire une nouvelle page de l'histoire de ces chênaies, en liaison avec le territoire dans lequel elles s'enracinent : sentier de découverte (matériel ou virtuel), projets artistiques, projets de recherche, développement d'usages innovants du bois...

Il s'inscrit dans la continuité de la valorisation touristique de la forêt des Bertranges porté par la Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence promotion du tourisme.

Le bureau émet un avis favorable pour la communauté de communes porte cet événement de manière concertée avec les autres partenaires (ONF/Association).

II/DELIBERATIONS (par délégation)

1- Validation du crédit-bail avec UTB

Le groupe UTB (atelier Duplessis) est locataire de locaux appartenant à la Communauté de Communes situés rue du Puits Charles à la Charité sur Loire.

Le groupe souhaite se porter acquéreur du site par le biais d'un crédit-bail.

Il est envisagé de proposer un crédit-bail à la société dénommée "UNION TECHNIQUE DU BATIMENT", Société anonyme, dont le siège social est à ROMAINVILLE (93230), 59 avenue Gaston Roussel pour une durée de dix ans (120 loyers).

Le montant du crédit-bail s'élèverait à 204 000€ HT avec des mensualités dégressives :

2 000 € HT les 3 premières années

1 800 €HT les 4 années suivantes

1 200 €HT les 3 dernières années

Ce crédit-bail permettra de solder l'emprunt restant sur cette propriété.

En raison du manque d'éléments reçus à ce jour ce point est reporté au prochain bureau communautaire.

Validation de principe d'un crédit-bail avec EBE 58

Délibération n° 2021-052 :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

L'entreprise à but d'emploi (EBE 58) souhaite développer ses activités sur site actuellement propriété de la Communauté de Communes et mis à disposition gracieusement.

Cette situation précaire prive EBE58 de certains financements (notamment régionaux).

Lors du conseil communautaire du 22 avril 2021, le Président viendra présenter les projets de développement envisagés et les soutiens mobilisables en changeant de statut.

Au préalable, il est demandé de bureau de communautaire de se prononcer sur la proposition de la commission développement économique qui s'est réunie le 01/04/2021, à savoir le principe de la conclusion d'un crédit-bail avec EBE58.

Cette solution alternative entre la cession et la location, permettrait à l'EBE58 de développer son activité et mobiliser les aides régionales tout en garantissant une sécurité pour la Communauté de Communes.

Une seconde délibération entérinant les modalités du contrat sera présentée après la présentation en conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire décide, à l'unanimité :

- **De se prononcer sur le principe de la signature d'un contrat de crédit-bail avec EBE58.**